

DÉPARTEMENT
Des CÔTES D'ARMOR

PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

ARRONDISSEMENT

de Guingamp

Effectif du comité syndical
23
...Vingt-trois...

Nombre de délégués en exercice
.....23.....

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES VICES-PRESIDENT.E.S ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 13 du mois de mai.

à 17 heures 30 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du PETR Pays Centre Ouest Bretagne.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Benoît BERNY	Magalie CROGNIÉC suppléante de Madame de Catherine BOUDIAF	Gaëtan PEYREBESSE
Marguerite BLEUZEN	Jean-François DUMONTEIL	Yvan RICHARD
Tugdual BRABAN	Alexandra FRAISSE	Brendan RIOU
Myriam CHENAIS	Rolande LE BORGNE	Jean-François SARREAU
Julie CLOAREC	Sandra LE NOUVEL	Patrick URIEN
Dominique COGEN	Jérôme LEJART	Liliane VAILLANT suppléante de Madame Renée COURTEL
Daniel COTTEN	Jean-Charles LOHÉ	Sébastien WACRENIER
Paul COZIC	Michel MORVANT	

Absents¹ excusés: Catherine BOUDIAF excusée suppléée par Magalie CROIGNEC,
Renée COURTEL excusée suppléée par Liliane VAILLANT,

4. Détermination du nombre de vice-président.e.s et des membres du Bureau

4.1 Détermination du nombre de vice-président.e.s. du PETR Pays COB

Le/la Président.e du PETR Pays COB indique que les statuts du pays COB défini par Arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 20 septembre 2017 déterminent à 4 vice-présidents la composition de l'exécutif (Bureau) du PETR. La règle des 20% de l'effectif total de l'organe délibérant (ref CGCT) ne peut pas s'appliquer. Il.elle spécifie qu'il convient de prendre une délibération confirmant la détermination de 4 vice-présidences.

- **A l'unanimité des votes, Le comité syndical du PETR Pays COB délibère le nombre 4 vice-président.e.s au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne**

4.2 Détermination du nombre des autres membres du Bureau du PETR Pays COB

Le/la Président.e du PETR Pays COB indique que les statuts du pays COB défini par Arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 20 septembre 2017 déterminent à 10 le nombre des membres du Bureau. Ainsi, suite à l'élection de la présidence et la fixation de 4 vice-présidences, il convient de procéder à la confirmation de 5 autres membres du Bureau, complétant l'organe exécutif du PETR, par délibération.

- **A l'unanimité des votes, Le comité syndical du PETR Pays COB délibère le nombre 5 autres membres du Bureau au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne.**

¹ Préciser s'ils sont excusés.

5. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LOHÉ élu(e) président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

5.1. Élection du de la premier.e vice-président.e

5.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 19 _____
- f. Majorité absolue **4** 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandra LE NOUVEL	19	Dix-neuf

5.1.2. Proclamation de l'élection du de la premier.e vice-président.e

Madame Sandra LE NOUVEL a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

5.2. Élection du deuxième vice-président

5.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 19 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 0 _____
- f. Majorité absolue **4** 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gaëtan PEYREBESSE	19	Dix-neuf

5.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M Gaëtan PEYREBESSE a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

5.3. Élection du troisième vice-président

5.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 17 _____
- f. Majorité absolue **4** 9 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique COGEN	17	Dix-sept

5.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Dominique COGEN a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

5.4. Élection du quatrième vice-président

5.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 19 _____
- f. Majorité absolue **4** 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Tugdual BRABAN	19	Dix-neuf

5.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Tugdual BRABAN a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

5.5.1 Élection du membre du bureau n°6

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 18 _____
- f. Majorité absolue 4 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marguerite BLEUZEN.....	18	Dix-huit

5.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6

Madame Marguerite BLEUZEN a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

5.6.1 Élection du membre du bureau n°7

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 21 _____
- f. Majorité absolue 4 11 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Julie CLOAREC.....	21	Vingt et un

5.6.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7

Madame Julie CLOAREC a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

5.7.1 Élection du membre du bureau n°8

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 18 _____
- f. Majorité absolue 4 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yvan RICHARD.....	18	Dix-huit

5.7.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°8

Monsieur Yvan RICHARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

5.8.1 Élection du membre du bureau n°9

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 17 _____
- f. Majorité absolue 4 9 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alexandra FRAYSSE	17	Dix-sept

5.8.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°9

Madame Alexandra FRAYSSE a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

5.9.1 Élection du membre du bureau n°10

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 18 _____
- f. Majorité absolue 4 10 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien WACRENIER	18	Dix-huit

5.9.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°10

Monsieur Sébastien WACRENIER a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

Observations et réclamations

RAS

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le mercredi 13 mai 2026, à 20 heures 00.

minutes, en double exemplaire 2 a été, après lecture, signé par le président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,
Jean-Charles LOHÉ

Le délégué le plus âgé,
Paul COZIC

Le secrétaire,
Julie CLOAREC

Les assesseurs,
Tugdual BRABAN

Brendan RIOU

Yvan RICHARD

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.